

Service Risque, Crise et Éducation Routière
Unité Risques, Prévention et Information

La Roche-sur-Yon, le 04 DEC. 2025

Dossier suivi par : Julien TROMPAT
Tél. : 02 51 44 31 73
Mail : julien.trompat@vendee.gouv.fr

**Compte rendu du Comité de pilotage
dans le cadre de l'élaboration du PPRi de la rivière Vendée
du jeudi 23 octobre 2025 – 10h
à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée**

Participants :

Nom – Prénom	Collectivité / Service / Entité
PECATE Christophe	Sous-Préfet Fontenay-le-comte
MARTINEAU Patrick	DDTM85/SRCER
TROMPAT Julien	DDTM85/SRCER
DEBAECKER Emmanuel	Le Gué de Velluire
DEBORDE Bruno	Auchay sur Vendée
BENETEAU Alain	Velluire sur Vendée
GUENION Christian	CC Pays pays de la Chataigneraie
GAIGNET Pascal	St Michel-le-Cloucq
YOU Virginie	Pissotte Adjointe au maire
LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE Adjoint au maire
BRUNAUD Arthur	CCPFV
TEMIN Samuel	SCoT Sud-Est Vendée
BOFFA Quentin	CCPFV et ville Fontenay-le-Comte
FROMAGET Catherine	Fédération des syndicats de Marais

Nom – Prénom	Collectivité / Service / Entité
HIDREAU Pierre-Yves	Maire délégué de Auchay-sur-Vendée
CARELI Alain	Maire de Loge-Fougereuse
GASPARD Sandra	UDAP Vendée
GARREAU Dominique	Vouillé-les-Marais
RENAULT Claudy ?	Xanton-Chassenon
MASSON-SOULARD Catherine	Puy-de-Serre
MAROT Roger	Longèves
LAMY Judicaël	Maire de La TAILLEE
BLUTEAU Joël	Maire de L'Île d'Elle
THIRIOUX Ludovic	Mairie FLC - Urbanisme
BOURGNIET Jacky	1er adjoint Loge-Fougereuse
PENON Nadine	CAPDL
ARNAUDEAU Jean-Marc	Maire de Foussais-Payré
LE VOUEDEC Eric	Ville Fontenay-le-Comte - DGS
MICHEA Corinne	FSMMP
GATINEAU Dominique	Maire Auchay-sur-Vendée
BORBET Bernard	Maire de Mazeau
MILLET Martial	Maire de Faymoreau
COLAS Stanislas	SMVSA
LIEUTENANT GEORGEAULT Gaëtan	SDIS 85
MARTIN Aurélie	CCFV - Unité ADS
SICLON Jean-Camille	Chambre d'agriculture Longèves
GOILLON Denis	St Hilaire des Loges
BOBINEAU Joël	Maire Mervent
DESPRETZ Olivier	Vendée Eau

Contexte et objectif

La réunion du comité de pilotage du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) Rivière Vendée s'est tenue le 23 octobre 2025 à Fontenay-le-Comte, sous la présidence de M. le Sous-préfet, qui a ouvert la séance en rappelant les enjeux de prévention et de planification du territoire face au risque d'inondation. Il a souligné l'importance d'un travail concerté entre l'État, les collectivités et les acteurs locaux afin de garantir une urbanisation maîtrisée et résiliente. Cette rencontre avait pour objectif de présenter la phase 3 du PPRI, centrée sur la caractérisation des enjeux sur les vingt-et-une communes concernées : Auchay-sur-Vendée, Faymoreau, Fontenay-le-Comte, Foussais-Payré, Le Gué-de-Velluire, L'Île-d'Elle, Longèves, L'Orbrie, La Taillée, Loge-Fougereuse, Marillet, Mervent, Pissotte, Puy-de-Serre, Saint-Hilaire-de-Voust, Saint-Hilaire-des-Loges, Saint-Michel-le-Cloucq, Terval, Les Velluire-sur-Vendée, Vouillé-les-Marais et Xanton-Chassenon.

Déroulé de la réunion

La DDTM de la Vendée a exposé les fondements méthodologiques du travail réalisé, reposant sur le décret PPRI du 5 juillet 2019, les guides méthodologiques nationaux, ainsi que sur la participation des communes et autres partenaires durant les cinq mois de concertation sur les cartes. Les données issues du PAPI, des bases nationales et des vérifications de terrain ont permis un recensement précis des enjeux exposés aux inondations, se traduisant par des cartes d'enjeux dits « ponctuels » (notamment enjeux sensibles et stratégiques).

Les résultats mettent en évidence environ 1462 bâtiments inondables (maison ou habitat collectif), soit 2036 logements, et 657 entreprises concernées, représentant près de 4200 habitants et 1650 salariés exposés. Cet inventaire constitue l'état de référence (T0), qui servira notamment de base pour évaluer en quoi le projet de planification d'urbanisme du territoire (SCOT/PLUI/OAP/projet de renouvellement urbain...) en zone inondable réduit la vulnérabilité avant/après. Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte et la DDTM insistent auprès des élus sur l'importance de traiter le sujet des « risques » dans la révision en cours du PLUI/H et à venir du PSMV, sans quoi, cela pourrait compliquer l'émergence de nouveaux projet, notamment dans le cadre du renouvellement urbain.

La DDTM a également présenté les cartes de zonage d'enjeux distinguant trois niveaux : centre urbain, zone urbanisée hors centre urbain et zone non ou peu urbanisée.

Bien que cette étape vienne clore la phase enjeux, il sera toujours possible de modifier ces cartes si besoin au cas par cas par la suite.

Au cours de la présentation le maire de Mervent a demandé si la base de loisirs et le restaurant le Chill-out étaient bien pris en compte dans les enjeux. Après vérification, les bâtiments ne se trouvent pas dans la zone d'aléa mais le terrain de la base de loisirs est quant à lui inondable et utilisé en terrain de loisirs. La carte a été modifiée pour intégrer l'emprise de la base de loisirs dans la carte des enjeux ponctuels. Le restaurant reste quant à lui en dehors du secteur de l'aléa, donc non identifié sur la carte des enjeux ponctuels.

Il est demandé pourquoi le risque de rupture du barrage d'Albert n'a pas été pris en compte, notamment suite à un tremblement de terre. La DDTM85 précise que la rupture de ce barrage correspond à un risque dit « technologique » qui n'est pas à prendre en compte dans l'élaboration d'un PPRI, qui ne concerne que les risques dits « naturels ». Vendée EAU, gestionnaire du barrage, signale qu'il y a eu une étude de danger qui permet de suivre ce risque, avec notamment des cartes d'onde de rupture de barrage qui ont été communiquées aux collectivités concernées.

Le Maire d'Auchay-Sur-Vendée signale la nécessité de prendre en compte les bâtiments existants, notamment patrimoniaux. La DDTM indique que ce sujet sera traité via l'écriture du règlement à venir. Le maire de l'île d'Elle s'inquiète des effets du PPRI sur sa zone d'activité située en zone inondable, avec une entreprise importante pour sa commune. Le PPRI ne doit pas conduire à contraindre les capacités d'expansion de la vie économique de la commune. Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte rappelle que le PPRI vise à informer la population des risques d'inondation, avec l'objectif de garantir la sécurité des personnes et des biens. En conséquence, il appartient aux autorités compétentes en matière d'urbanisme d'adapter leur développement au regard de ces risques et pas l'inverse. La DDTM ajoute que cette

information doit permettre aux collectivités, mais aussi aux professionnels concernés, de réaliser des diagnostics de vulnérabilité afin d'évaluer leur résilience (dommages et coûts) et éventuellement proposer les mesures les plus adaptées par la suite. Une remarque a été émise pour savoir si l'étude d'aléas prend en compte le reflux (retrait des eaux) après le pic de crue. La DDTM précise qu'il n'est pas pris en compte dans cette étude, le PPRI s'intéressant intrinsèquement à ce qui se passe au pic de crue afin de réduire la vulnérabilité des territoires pour ce phénomène.

Perspectives/étapes à venir

La DDTM a présenté le calendrier prévisionnel et la méthode de travail:

- d'ici fin 2025/début 2026 : écriture d'une trame de règlement et d'une carte de zonage. La DDTM se rapprochera des différents partenaires techniques autant que nécessaire d'ici les municipales de mars 2026
- avril/juin 2026 : acculturation des nouveaux élus et nouvelles équipes au PPRI et concertation sur le zonage et le règlement
- 2nd semestre 2026 : finalisation de la phase réglementaire et réunions publiques
- 2027 : consultation, enquête publique et approbation

L'ordre du jour étant épuisé et les partenaires n'ayant plus de remarques, le sous-préfet de Fontenay-le-Comte acte la fin de cette phase « enjeux ». Les cartes d'enjeux seront mises en ligne sur le site des services de l'État en Vendée, avec la présentation et le compte-rendu. Le site dédié aux 2 PPRI Sud Est Vendée sera mis à jour : <https://ppri-sudest-vendee.fr/>

Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte,

